



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

9 MARS 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 9 mars 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 8

Votants : 9

Absent représenté : Alcide CROS

Absent excusé : Alain CHAZAL

Secrétaire de séance : Sylvie Couvreur

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023
2. Subvention aux voyages scolaires : collège Saint Joseph de St Bonnet le Château
3. Subvention aux voyages scolaires : collège Notre Dame de Craponne sur Arzon
4. Subvention aux voyages scolaires : école Saint Joseph de St Bonnet le Château
5. Aménagement du centre bourg : demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe territorialisée 2024
6. Aménagement du centre bourg : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
7. Informations diverses

1. Procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Subvention aux voyages scolaires : collège Saint Joseph de St Bonnet le Château

Madame la maire informe le conseil municipal que le collège Saint Joseph de Saint Bonnet le Château sollicite une subvention pour les enfants de la commune qui sont scolarisés dans cet établissement et qui participent à des voyages ou sorties scolaires.

Après en avoir débattu, madame la maire propose un modèle de fonctionnement qui a vocation à s'appliquer à tous les élèves de la commune scolarisés au collège Saint Joseph de Saint Bonnet le Château, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours. Il s'agit :

- D'octroyer une subvention à hauteur de 10 % du montant du voyage scolaire (avec hébergement) restant à la charge de la famille, avec un montant maximum de 40€, quel que soit le nombre de voyages scolaires dans l'année.
 - De ne pas octroyer de subvention pour les sorties scolaires.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Subvention aux voyages scolaires : Collège Notre-Dame de Craponne-Sur-Arzon

Madame la maire informe le conseil municipal que le collège Notre Dame de Craponne sur Arzon sollicite une subvention pour les enfants de la commune qui sont scolarisés dans cet établissement et qui participent à des voyages ou sorties scolaires.

Après en avoir débattu, madame la maire propose un modèle de fonctionnement qui a vocation à s'appliquer à tous les élèves de la commune scolarisés au collège Notre Dame de Craponne sur Arzon, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours. Il s'agit :

- D'octroyer une subvention à hauteur de 10 % du montant du voyage scolaire (avec hébergement) restant à la charge de la famille, avec un montant maximum de 40€, quel que soit le nombre de voyages scolaires dans l'année.
 - De ne pas octroyer de subvention pour les sorties scolaires.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Subvention aux voyages scolaires : École primaire Saint-Joseph Saint-Bonnet-Le-Château

Madame la maire informe le conseil municipal que l'école primaire Saint Joseph de Saint Bonnet le Château sollicite une subvention pour les enfants de la commune qui sont scolarisés dans cette école et qui participent à des voyages ou sorties scolaires.

Après en avoir débattu, madame la maire propose un modèle de fonctionnement qui a vocation à s'appliquer à tous les élèves de la commune scolarisés à l'école Saint Joseph de Saint Bonnet le Château, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours. Il s'agit :

- D'octroyer une subvention à hauteur de 10 % du montant du voyage scolaire (avec hébergement) restant à la charge de la famille, avec un montant maximum de 40€, quel que soit le nombre de voyages scolaires dans l'année.
 - De ne pas octroyer de subvention pour les sorties scolaires.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Aménagement du centre bourg : demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée 2024

Dans le cadre de l'enveloppe territorialisée du Département, il est possible d'obtenir une subvention pour l'aménagement du centre bourg (place de l'église). Les travaux porteraient sur l'entrée de la mairie, la réfection du parvis de l'église, la rénovation du monument aux morts, et la réfection de toute la place. Les travaux pourraient débuter début 2024. Les crédits seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses HT. : 262 129 €

Recettes HT : 262 129 €

Département	20%	52 425,8€
Région	40%	104 851,6 €

DETR	20%	52 425,8€
Fonds propres	20%	52 425,8€
Total	100%	262 129 €

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de la l'enveloppe territorialisée 2024 à hauteur de 52 425,8€ soit 20 % du montant des travaux H.T.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Aménagement du centre bourg : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre du « bonus ruralité » de la Région, il est possible d'obtenir une subvention pour l'aménagement du centre bourg (place de l'église). Les travaux porteraient sur l'entrée de la mairie, la réfection du parvis de l'église, la rénovation du monument aux morts, et la réfection de toute la place. Les travaux pourraient débuter début 2024. Les crédits seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses HT. : 262 129 €

Recettes HT : 262 129 €

Région	40%	104 851,6 €
Département	20%	52 425,8€
DETR	20%	52 425,8€
Fonds propres	20%	52 425,8€
Total	100%	262 129 €

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du « bonus ruralité », à hauteur de 104 851,6 € soit 40 % du montant des travaux H.T.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Informations diverses

- Boulangerie : A partir de fin avril nous aurons le plaisir d'accueillir un boulanger qui ferait du pain dans le local de la boulangerie CROS.
- Fleurissement de la commune : Suite à l'inscription de notre village à la campagne départementale "Villes et Villages fleuris", la commune a été distinguée dans la 1^{ère} catégorie (communes de moins de 500 habitants). Elle a reçu, à ce titre, un bon d'achat de 100€ complété par un bon de 30€ pour sa première participation.
- Propreté de la commune : la commission jeune a proposé d'organiser une opération « nettoyage de la commune ». Elle sera organisée le **samedi 6 mai 2023**. Les informations précises seront communiquées via Illiwap et via notre site internet.
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : jeudi 6 avril 2023

Fin de la séance du conseil municipal à 21h30.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND.



La secrétaire de séance,

Sylvie COUVREUR.